



**BANQUE DE LA REPUBLIQUE
DU BURUNDI**

LA DIRECTION

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL POUR LA FOURNITURE,
L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE DE DEUX GROUPES
ELECTROGENES TRIPHASES DE 50 KVA POUR LES VILLAS N° 16
ET N° 17 DE LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI SIS A
KIRIRI**

1. Objet du marché

La Banque de la République du Burundi, à travers son site web www.brb.bi et le quotidien « Le RENOUVEAU », lance un Avis d'Appel d'Offres National pour la fourniture, l'installation et la mise en service de deux groupes électrogènes triphasés de 50 kVA pour ses deux villas sis à Kiriri.

Les spécifications techniques, les normes, les autres prestations prévues dans le cadre d'exécution du marché et le modèle de bordereau des prix sont respectivement détaillés dans les Parties II et III du présent DAO dont ils font partie intégrante.

2. Allotissement

Le marché est présenté en lot unique et est indivisible.

3. Mise en service et garantie de bon fonctionnement des groupes électrogènes

Le soumissionnaire devra fournir, installer, mettre en service et garantir le bon fonctionnement des groupes électrogènes pour une durée minimum de douze (12) mois, à compter dès la date de la réception provisoire.

4. Financement

Le marché est financé sur les fonds propres de la Banque de la République du Burundi.

5. La monnaie de soumission.

Le montant de la soumission est entièrement libellé en **franc Burundi (Fbu)**.

6. Conditions de participation

La participation au présent marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales disposant des capacités juridiques, techniques et financières requises pour l'exécution du présent marché.

Ne peut participer au présent appel d'offres toute personne physique ou morale frappée par l'un ou l'autre des critères d'inéligibilité énumérés à l'article huit (8) du Règlement de Passation des Marchés de la Banque de la République du Burundi, disponible sur le site www.brb.bi.

N.B : Le groupement de soumissionnaires pour le présent marché n'est pas autorisé

7. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)

Le Dossier d'Appel d'Offres est constitué par les documents suivants :

- a) Le présent Avis d'appel d'offres ;
- b) Les spécifications techniques ;
- c) Bordereau des prix ;
- d) Les critères d'évaluation et de pondération des offres.

8. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, dès la publication du présent Avis d'Appel d'Offres, auprès du Service Logistique et Patrimoine de la BRB, 2ème étage, bureau n°2.27BIS, Tél. (+257) 22 20 40 98, et obtenu sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant de cent mille franc Burundi (BIF 100.000).

Ce montant non remboursable est à verser sur le compte n° CC11634 intitulé « Transit paiement BRB » ouvert dans les livres de la BRB en son nom.

9. Garantie de soumission

L'offre est accompagnée d'une garantie bancaire de soumission délivrée par une banque agréée, d'un montant égal à cinq millions de Francs Burundi (**BIF 5.000. 000**). La garantie de soumission sera restituée au soumissionnaire non gagnant après notification du marché. Elle ne sera pas restituée au soumissionnaire retenu qui se désistera.

10. Mise en service et garantie de bon fonctionnement des groupes électrogènes

Le soumissionnaire devra fournir, installer, tester, mettre en service et garantir le bon fonctionnement des groupes électrogènes pour une durée minimum de douze (12) mois, à compter de la date de la réception provisoire.

11. Visite des lieux

Une visite des lieux sera organisée en vue de permettre aux soumissionnaires de mieux répondre aux exigences du Dossier d'Appel d'Offres.

Ladite visite des lieux est prévue le 10./12./2024 à 10h00 aux deux villas de la Banque de la République du Burundi sises à KIRIRI. Le rassemblement des soumissionnaires intéressés se fera à 9h30 au niveau du Guichet Réception et Informations se trouvant au Siège de la Banque de la République du Burundi.

Un certificat de visite des lieux sera octroyé aux soumissionnaires ayant participé à cette visite des lieux.

12. Contenu des offres

A) Offre technique

L'offre technique devra contenir les documents suivants :

- a) La lettre de soumission, signée par une personne ayant les pouvoirs d'engager la société soumissionnaire, accompagnée d'une procuration écrite authentifiée par le notaire en cas de délégation de pouvoir ;
- b) Une lettre d'engagement à assurer l'entretien préventif et curatif des groupes électrogènes au frais du soumissionnaire à l'exception des consommables ;
- c) L'adresse précise et exacte du soumissionnaire (adresse, numéro de téléphone, etc.) ;
- d) Une copie d'une attestation de non-redevabilité encore valide, délivrée par l'Office Burundais des Recettes (OBR);
- e) Le numéro d'identification fiscale (NIF) ;
- f) Une attestation de non redevabilité dans l'institution de sécurité sociale (INSS) ;
- g) La garantie bancaire de soumission ;
- h) Le délai d'exécution;
- i) Trois (3) références des marchés similaires déjà exécutées dans le domaine de l'énergie de secours matérialisées par les procès-verbaux de réception définitive ;
- j) Le prospectus et la documentation complète des groupes électrogènes à fournir ;
- k) L'indication sur la durée de garantie des groupes électrogènes ;
- l) La preuve d'achat du DAO ;
- m) Le certificat de visite des lieux.

B) Offre financière

L'offre financière devra contenir le document suivant :

Le bordereau des prix dûment complété et signé, Toutes Taxes Comprises (TTC).

N.B : L'absence de l'un des documents énumérés aux points A) et B) ci-dessus constitue une cause de rejet d'office de l'offre.

13. Présentation des offres

Les offres rédigées en français et accompagnées de différents documents exigés (voir points 7 et 12 du Présent Avis d'Appel d'Offres) seront envoyées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies, et seront présentées dans deux (2) enveloppes fermées et séparées, comportant respectivement les mentions « OFFRE TECHNIQUE » et « OFFRE FINANCIERE ».

Les deux (2) enveloppes seront glissées dans une enveloppe extérieure fermée portant la mention « **Offre pour la fourniture, l'installation et la mise en service de deux groupes électrogènes de 50 kVA aux deux villas de la Banque de la République du Burundi sises à Kiriri** ».

Les enveloppes contenant les offres seront envoyées à l'adresse ci-après :

Monsieur le Gouverneur de la Banque de la République du Burundi
1, Avenue du Gouvernement
B.P. 705 Bujumbura
Tél. (+257) 22 20 40 00/Fax. (+257) 22 22 31 28
E-mail : brb@brb.bi

Outre cette adresse, l'enveloppe extérieure portera les inscriptions : « **A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des offres** ».

L'enveloppe extérieure ne doit comporter aucun signe distinctif du soumissionnaire.

Toute enveloppe ouverte ou ne respectant pas la formalisation ci-dessus mentionnée ne pourra pas être acceptée.

14. Dépôt des offres

Les offres sous plis fermés, doivent parvenir au Secrétariat de Direction de la Banque (5^{ème} étage) au plus tard le 19./12./2024 à dix heures (10h00'). Passé ce délai, aucune offre ne sera acceptée.

15. Ouverture des offres

L'ouverture des offres est prévue le 19./12./2024 à 10 heures et 30 minutes (10h30'), dans la salle des réunions du 4^{ème} étage de la Banque de la République du Burundi, en présence des soumissionnaires qui le souhaitent.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date de dépôt des offres.

17. Délai de livraison

Le délai de fournir, installer et mettre en service des groupes électrogènes du présent marché est fixé à **cent vingt jours (120) jours calendaires** comptés à partir de la signature du contrat.

18. Modalités de paiement

Les modalités de paiement prévues dans le cadre du présent marché sont les suivantes :

- Une avance de 30% du montant total du marché qui sera payée par virement bancaire sur présentation de la facture y relative et d'une caution bancaire couvrant l'intégralité de cette avance ;
- Une tranche de 65% du montant total du marché qui sera payée par virement bancaire sur présentation d'une facture y relative et d'un Procès-verbal de réception provisoire des groupes électrogènes signé par les parties contractantes. A cette occasion, la caution d'avance de démarrage est entièrement libérée.
- Une dernière tranche de 5% du montant total du marché qui sera payée par virement bancaire sur présentation d'une facture y relative et d'un Procès-verbal de réception définitive des groupes électrogènes signé par les parties contractantes.

19. Evaluation des offres

La BRB porte à l'attention de chaque soumissionnaire que l'analyse des offres de chaque soumissionnaire se fera conformément aux critères d'évaluation indiqués à la Partie IV du DAO.

L'analyse des documents administratifs, des offres technique et financière se fera par la BRB qui établira une note globale pour chaque soumissionnaire sur les bases suivantes :

- La conformité des documents administratifs, des spécifications techniques et le respect des délais de livraison seront cotés à **70%** ;

N.B : - Une note de **100 %** est exigée pour passer à l'ouverture et à l'analyse de l'offre financière.

- Offre financière : **30 %**.



La décision finale sera notifiée à chaque soumissionnaire concerné par écrit.

20. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura fourni une offre techniquement et financièrement la plus avantageuse.

La notification de l'attribution du marché pourra être faite par courrier recommandé ou par tout autre moyen de transmission fiable.

Dès la notification de l'attribution du marché, l'attributaire dispose d'un délai de cinq (5) jours calendaires pour entrer en contact avec la Banque de République du Burundi en vue de la négociation et de la signature du contrat.

21. Renseignements complémentaires

Tout renseignement complémentaire concernant le présent Avis d'Appel d'Offres peut être obtenu au Service Logistique et Patrimoine de la Banque de la République du Burundi à l'adresse mentionnée ci-dessus, au point 9 du présent Avis d'Appel d'Offres.

22. Droit applicable

Le présent marché est régi par le Droit burundais, en particulier le Règlement de passation des marchés de la BRB, disponible sur le site www.brb.bi.

Fait à Bujumbura, le 29 novembre 2024

BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

Prime NGENDANGANYA

Conseiller de la Direction



Marie Goreth NDAYISHIMIYE

2^{ème} Vice-Gouverneur.